

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 1

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 51 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLÉ, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRAÏCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLÉ, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

1 – Finances

1.1 – Débat d'orientations budgétaires 2015 et plan pluriannuel de gestion

Suivant les dispositions prévues par le CGCT (article L2312-1), il est procédé, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, à un débat sur les orientations générales de celui-ci ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement.

Dans le cadre de la préparation du budget de l'exercice 2015, le Conseil communautaire est appelé à tenir son débat d'orientations budgétaires ce 13/02/2015 en vue de l'adoption du budget lors de la séance du Conseil du 10/04/2015.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'examiner le dossier joint en annexe à partir duquel le Conseil communautaire débattrait des orientations susceptibles d'être mises en œuvre en 2015.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2015

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 2

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 49 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Développement économique

2.1 – Adhésion de la CAD à l'association RTES (Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire)

Dans le cadre de son Plan Local de Développement Economique et faisant suite à un diagnostic réalisé en 2012 ; la CAD a adopté une stratégie d'appui à l'Economie Sociale et Solidaire, délibérée le 21 novembre 2013. Celle-ci décline 15 actions d'appui d'ici à fin 2015 et bénéficie du soutien de la région Nord-Pas-de-Calais. Cette stratégie est coordonnée avec la politique cohésion sociale de la CAD et son action auprès des acteurs associatifs, appartenant tous au champ de l'ESS.

Dans ce cadre, la CAD a mis en place un relais ESS pour orienter les porteurs de projets et structures relevant de l'ESS vers les dispositifs d'accompagnement et d'appui financier existants. Pour rappel sur l'agglomération, le champ de l'ESS rassemble 353 établissements employeurs, en majorité des associations pour 5 500 emplois en 2012 ; soit 10.8% des postes salariés concentrés dans l'action sanitaire et sociale pour les deux tiers.

Au plan national, d'autres collectivités engagées dans des expérimentations similaires ont souhaité se doter d'une structure juridique pour porter leurs travaux communs. Une association loi 1901 regroupant les communes, pays, conseils généraux et régionaux intéressés a été créée. Cette association dénommée Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire a vocation à (statuts joints) :

- promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire ;
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projet notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement des démarches et d'outils communs ;
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ;
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Une charte (document joint) a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes. A ce jour, 98 collectivités territoriales et EPCI sont adhérents en France et 6 communes en région.

L'appartenance à ce réseau permettrait à la Communauté d'Agglomération du Douaisis de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions ou le suivi d'actions déjà lancées. Le siège de ce réseau national est basé à Lille. L'adhésion offre également l'accès à des formations.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à : 800€ TTC pour 2015. La CAD y serait représentée par Freddy KACZMAREK, Vice-président à la Cohésion sociale, en charge notamment de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adhérer à l'association "Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire",
- d'autoriser le Vice-président désigné ou son représentant à représenter la CAD au sein de cette association,
- d'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 3

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 50 Pouvoirs : 8

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Développement économique

2.2 – Bâtiment Arsenal à Douai – Occupation à titre gracieux par l'Établissement Français du Sang Nord de France (EFS)

Le Président a rencontré les représentants de l'Établissement Français du Sang (EFS) en juin 2012, réunion au terme de laquelle les deux établissements convenaient, sous réserve de l'autorisation de leurs organes respectifs, que l'EFS bénéficie d'un bail d'occupation de 275 m² de bureaux à l'intérieur de l'Hospice Général de Douai.

Compte tenu de l'opération immobilière réalisée sur cet immeuble, l'EFS se retrouve dans l'obligation de quitter les locaux.

Afin de poursuivre le service Public transfusionnel, la CAD a proposé de mettre gracieusement à disposition un plateau de 315 m² au sein du bâtiment ARSENAL au 299 rue Saint Sulpice à Douai.

Cette occupation aura lieu selon un calendrier défini par l'EFS. A titre informatif, sont envisagées 2 ou 3 journées par mois.

D'autre part, la CAD s'engage à poursuivre une mission de bons offices auprès des entreprises de son territoire, de manière à faciliter leur accès à l'EFS dans le cadre des collectes de dons de sang de ce dernier.

La prise d'effet de l'ensemble de ces dispositions est fixée au 1^{er} mars 2015 pour une durée de 24 mois.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser la mise à disposition des locaux sus-définis selon les conditions sus-rappelées,
- de m'autoriser ou mon délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 4

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 48 Pouvoirs : 7

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Personnel

3.1 – Organisation du temps de travail du personnel du musée ARKEOS

La délibération du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2013 a mis en place les conditions d'ouverture suivantes pour le musée ARKEOS :

→ Ouverture

Avril à mai : Musée et parc : Tous les jours, sauf mardi : 10H00 à 18H00.

Juin à août : Musée et parc : Tous les jours : 10H00 à 19H00.

Septembre à octobre : Musée et parc : Tous les jours sauf mardi : 10H00 à 18H00.

Novembre à mars : Musée : Tous les jours sauf mardi : 10H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00.

Parc : sur demande

→ Fermeture

Fermé les 01/01, 01/05 & 25/12

Par délibération en date du 07/07/2014, le Conseil Communautaire a décidé de l'organisation du temps de travail du personnel du musée ARKEOS.

Le départ d'un des agents d'accueil et de surveillance nécessite une réorganisation des cycles de travail de l'équipe de 4 agents, afin d'assurer à la fois la continuité de service et la sécurité des personnes et des œuvres.

A compter du 1^{er} janvier 2015, il est proposé de modifier l'organisation des cycles de travail de la manière suivante :

→ **Agents d'accueil et de surveillance**

Afin de tenir compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail, la durée annuelle du travail des personnels est inférieure à 1607H et ce, en vertu de l'article 2 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, décret pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale prend en compte les sujétions cumulatives de la fonction d'accueil et de surveillance, à savoir :

- le travail des week-ends tout au long de l'année,
- l'accueil du public,
- la manutention.

La durée annuelle du travail de ces agents est de 1768 h avec congés annuels soit (34h en moyenne par semaine).

Les 4 personnes en charge de l'accueil et de la surveillance du musée travailleront de manière postée sur deux cycles de travail avec horaires fixes de 4 semaines.

Du 1^{er} septembre au 31 mai (39 semaines, 31,875 h de travail en moyenne par semaine), cycle avec horaires fixes de 4 semaines

- du mardi au lundi de : 9h30 à 18h, avec une pause méridienne alternée de 12h à 13h ou de 13h à 14h

Du 1er juin au 31 août (13 semaines, 40,375 h de travail en moyenne par semaine), cycle avec horaires fixes de 4 semaines

- du mardi au lundi de : 9h30 à 19h, avec une pause méridienne alternée de 12h à 13h ou de 13h à 14h (continuité d'ouverture sur la journée)

Congés-gestion des absences :

- Deux semaines consécutives seront autorisées par agent entre le 15 juin et le 30 septembre, dans la limite d'un agent par période posée (vœux à transmettre avant le 31 mars de chaque année)

- 1,5 semaine non consécutive sera autorisée par an et par agent sur la période des petites vacances scolaires, dans la limite d'un agent par période posée

- Le solde des congés devra être pris hors vacances scolaires, dans la limite d'un agent par période posée

Par nécessité de continuité de service et de sécurité des personnes et des œuvres, pour les absences prévues au planning, des vacataires pourront ponctuellement assurer des missions de gardiennage du musée.

Par nécessité de continuité de service et de sécurité des personnes et des œuvres, en cas d'absence imprévue d'un ou plusieurs agents de l'équipe, l'organisation prévoit également le remplacement d'un agent absent ; les modalités de compensation de ce temps travaillé seront effectuées par récupération des heures réalisées.

Ponctuellement, il pourra être demandé aux agents d'être présents en dehors des horaires habituels des différents cycles (par exemple : Nuit des Musées, Nuit des Etoiles, conférences, inaugurations d'expositions temporaires, etc) : le temps de travail supplémentaire sera récupéré.

→ **Médiatrices, service des publics (3 agents)**

Par ailleurs, la programmation du musée prévoit des rendez vous réguliers le week end, en particulier le dimanche. Afin d'assurer ces événements réguliers, il est proposé l'organisation suivante :

- Cycle de travail de 5 jours du lundi au vendredi

- 39 h par semaine

- 10 heures maximum par jour de travail effectif

- Bornes journalières : 8h à 18h

- Une pause méridienne de 45 mn à 2h en fonction des besoins du service

Un dimanche par mois maximum sera travaillé dans le cadre des rendez-vous réguliers du musée : les modalités de compensation de ce temps travaillé seront au choix, soit par récupération, soit par rémunération des heures réalisées.

Il sera également demandé la présence d'un médiateur lors des événements nationaux et événements importants (par exemple, événements festifs, colloques, vernissage d'exposition, etc) : les modalités de compensation de ce temps travaillé seront au choix, soit par récupération, soit par rémunération des heures réalisées.

Pour les activités non prévues dans le programme du musée et se déroulant en dehors du cycle de travail régulier du service des Publics, des vacataires pourront ponctuellement assurer des prestations (par exemple, visites guidées, animations, goûters d'anniversaire, etc).

Congés-gestion des absences:

Les congés devront être posés dans la limite de 2 agents sur 3 simultanément ; à l'exception des vacances de Noël où l'activité du musée est calme.

Le Comité Technique du 30/01/2015 a donné un avis favorable à la mise en œuvre de cette organisation du travail.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'organisation du temps de travail présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 5

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 48 Pouvoirs : 7

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Personnel

3.2 – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

→ Création de 3 nouveaux postes affectés au Pôle Cohésion Sociale Habitat :

- Un poste de chargé de mission de catégorie A, en charge de la prospection foncière et parc social. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut un non titulaire. La rémunération correspondra à la grille des Attachés territoriaux.

- Un poste de chargé de mission cohésion sociale en renfort de l'équipe actuelle afin de mettre en oeuvre le projet de territoire de développement social et le nouveau contrat de ville. Ce poste financé « Politique de Ville » sera pourvu par un contractuel pour une durée de 3 ans. La rémunération correspondra à la grille des Attachés territoriaux.

- Un poste d'assistante administrative de catégorie C affecté au Service politique de la ville. La rémunération correspondra à la grille des Adjointes Administratives Territoriales

Les dépenses occasionnées par ces créations de poste sont prévues au budget.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 6

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45 Pouvoirs : 7

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Habitat

4.1 – Politique foncière : cofinancement d'une étude d'aménagement durable – site Le Village à Raimbeaucourt

Le foncier est un enjeu essentiel, et le pivot d'une politique locale de l'Habitat ambitieuse et efficiente.

Afin de créer les conditions favorables d'une production dynamique de logements, il apparaît primordial d'accompagner les communes vers une démarche de projet urbain, tout en ayant une approche rationnelle de la ressource foncière. Ainsi, les choix et exigences d'aménagement et d'habitat deviendront plus lisibles auprès des acteurs publics et privés et la diversité des opérateurs sera encouragée.

La commune de Raimbeaucourt a sollicité la CAD pour être accompagnée dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain située en centre bourg et concourant au renforcement de la centralité de la commune.

Ainsi, il est proposé d'accompagner la ville techniquement et financièrement pour le lancement d'une étude d'aménagement durable à visée pré opérationnelle dans la perspective d'un projet de développement lié à l'Habitat.

Le montant prévisionnel de cette étude s'élève à 34 825 € HT, financé comme suit :

→ Part commune de Raimbeaucourt : 50% soit 17 412,50 €

→ Part CAD : 50% soit 17 412,50 €

Les modalités de financement devront respecter les règles de l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales, qui permet à la commune de bénéficier d'un fond de concours accordé par la communauté à laquelle elle adhère, mais qu'en aucun cas le montant que la communauté accepterait de verser ne peut excéder la part de financement qui reste à la commune, déduction faite d'autres subventions tierces extérieures.

Les documents produits devront faire apparaître le logo de la CAD.

L'attribution du fonds de concours se fera dans la limite du budget annuel dédié.

Critères à respecter :

- Validation par la CAD du cahier des charges de l'étude (un cahier des charges type sera transmis par la CAD),
- Association de la CAD pour le choix du bureau d'étude,
- Participation de la CAD aux instances de pilotage de l'étude.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de valider l'attribution du fonds de concours étude d'aménagement développement durable à la commune de Raimbeaucourt,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 7

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45 Pouvoirs : 7

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Habitat

4.2 – Attribution et signature du marché pour l'élaboration du second PLH de la CAD - Marché n°2015-003 – Délégation au Président

Après un premier PLH qui a permis de mettre en œuvre des dynamismes de production de logements et d'initier une intervention publique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, ce deuxième PLH doit permettre de positionner le levier « habitat » au regard des enjeux de développement du territoire.

Ce deuxième PLH va chercher à définir le rôle de la CAD comme outil de compétitivité territoriale. En quoi le «levier» Habitat peut accompagner la dynamique de développement du territoire intercommunal.

Il est impératif que le P.L.H soit rendu au plus tard le 01/07/2015 pour permettre son adoption en novembre après avis du Comité Régional de l'Habitat en septembre 2015.

La mission d'élaboration du P.L.H, telle que définie au cahier des charges, se déroulera sur 10 mois et devra démarrer au plus tard la deuxième quinzaine de mars 2015. Le bureau d'étude retenu accompagnera le maître d'ouvrage sur toute la phase comprise entre l'arrêté du projet et son approbation (modification du projet de PLH notamment).

La CAD a lancé un avis d'appel public à la concurrence le 27 janvier 2015 sous la forme d'une procédure adaptée pour ce marché relatif à « l'élaboration du second PLH de la Communauté d'Agglomération du Douaisis ». La date limite de réception des offres est fixée au 12 février 2015.

Le marché dont l'attribution ressort de la compétence du Bureau en raison de son montant (évalué à 40 000 € H.T.), doit être impérativement opérationnel en mars 2015.

En l'absence de réunion de bureau pour la période de mars 2015, il est proposé que soit accordée au Président la possibilité d'attribuer et de souscrire ce marché, conformément aux dispositions de l'article L 5211.10 du Code général des collectivités territoriales.

La dépense correspondante est prévue à l'article n°2031 du budget général.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de déléguer au Président ou son représentant, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions d'attribution et de souscription du marché pour l'élaboration du second PLH de la CAD : Marché n°2015-003,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 8

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 45 Pouvoirs : 7

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Développement rural

5.1 – Attribution et signature du marché de fourniture et pose de mobiliers de signalisation d'information locale (pour la mise en œuvre d'un plan de signalisation des points de vente directe de produits fermiers) – Marché n°2015-001 - Délégation au Président

Le présent marché a pour objet la fourniture et la pose de mobiliers de signalisation d'information locale relatifs au guidage des points de vente directe de produits fermiers localisés sur le territoire de la communauté d'agglomération du Douaisis.

L'ensemble des travaux sera réalisé sur les voiries situées à l'intérieur du territoire de la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis) et plus précisément sur les communes de Douai, Arleux, Bugnicourt, Cantin, Cuincy, Dechy, Esquerchin, Estrées, Faumont, Flines-lez-Raches, Fressain, Féchain, Férin, Goeulzin, Lallaing, Lécluse, Marcq-en-Ostrevent, Râches, Raimbeaucourt, Sin-le-Noble, Villers-au-Tertre et Waziers.

Les ensembles de signalétique seront implantés aussi bien en agglomération ou hors agglomération, sur routes communales ou départementales.

La CAD a lancé un avis d'appel public à la concurrence le 20 janvier 2015 sous la forme d'une procédure adaptée pour ce marché relatif à la Fourniture et pose de mobiliers de signalisation d'information locale (pour mise en œuvre d'un plan de signalisation des points de vente directe de produits fermiers). La date limite de réception des offres est fixée au 13 février 2015.

Le marché dont l'attribution ressort de la compétence du Bureau en raison de son montant (évalué à 65 000 € H.T.), doit être impérativement opérationnel en mars 2015.

En l'absence de réunion de bureau pour la période de mars 2015, il est proposé que soit accordée au Président la possibilité d'attribuer et de souscrire ce marché, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales.

La dépense correspondante est prévue à l'article n°2181 du budget annexe développement économique.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- de déléguer au Président ou son représentant, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions d'attribution et de souscription du marché de fourniture et pose de mobiliers de signalisation d'information locale (pour la mise en œuvre d'un plan de signalisation des points de vente directe de produits fermiers) – Marché n°2015-001,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 9

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44 Pouvoirs : 7

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSÉAUX, M. Frédéric CHEREAU Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Déchets

6.1 – Redevance spéciale – Actualisation – Convention type

La collecte des déchets assimilables aux déchets ménagers et issus des activités économiques, autres que ceux produits par les ménages, peut être assurée par le service public sous réserve de la mise en œuvre de la Redevance Spéciale, payable par les bénéficiaires du service rendu et repris à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté a mis en place cette redevance spéciale. Elle a, par délibération du Conseil communautaire du 18 octobre 2013, introduit une tarification dégressive pour les gros producteurs.

La convention type existante nécessite quelques modifications rédactionnelles de détail en sus d'une précision à apporter à la formule de calcul de la redevance.

En effet, il s'est avéré nécessaire d'introduire dans cette formule l'impact de tri sélectif dans la part des 1 100 l par semaine autorisés et déduits de la redevance, au titre de la soumission de ces usagers à la TEOM. Ainsi, ces 1 100 litres sont décomposés en deux parts, selon ratio constaté sur le territoire de la Communauté entre part Ordures ménagères et tri sélectif, soit 600 l au titre des OM et 500 l au titre de la part tri sélectif.

Les tarifs de base restent inchangés, à savoir 0,03 € le litre d'OM et 0,015 € le litre de déchets au titre du tri sélectif.

La convention type modifiée vous est présentée en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention type modifiée jointe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à intervenir à la signature des conventions à passer avec chaque redevable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 10

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 42 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, M. Pascal GEORGE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.1 – Plan Pluriannuel Concerté (PPC) 2013-2015 CAD-Agence de l'Eau – Avenant n°2

Dans le cadre du 10^{ème} programme d'intervention 2013-2018 établi avec l'aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin d'aider financièrement les collectivités à réaliser des travaux d'assainissement sur leur territoire, la CAD a élaboré un Programme Pluriannuel Concerté (PPC) Assainissement pour les années 2013-2016.

Le Département du Nord n'a pas souhaité donner suite à sa signature de la convention d'origine et n'est donc pas signataire de l'avenant proposé ci-après.

A ce jour, il est nécessaire de mettre à jour le P.P.C. en le modifiant par avenant n°2 et de déposer auprès de l'Agence de l'Eau, pour instruction, la programmation correspondante (document joint négocié avec l'Agence de l'Eau). Les modifications apportées par cette programmation, sont présentées ci-après :

→ **Opérations reportées de 2014 à 2015 :**

- Etude de traitement tertiaire des déversoirs d'orages à Guesnain
- Etude de criticité en STEP de Douai
- Autosurveillance complémentaire des déversoirs d'orages secteur sensible de l'UT d'Arleux.

→ **Opérations nouvellement inscrites en 2015 :**

- Maîtrise d'œuvre du traitement tertiaire des déversoirs d'orages de Guesnain,
- Déconnexion d'eaux claires parasites rues du Calvaire, Grand Rue et du Moulin à Lécluse
- Ouvrages de transfert des eaux Chemin des Bizelles à Arleux,
- Travaux d'étanchéité des collecteurs rues du Salut, de l'Eglise et du Calvaire à Esquerchin,
- Ouvrages de transfert des eaux rue du Marais à Goeulzin,
- Déconnexion des eaux claires parasites rues des Bœufs et des Juifs à Bugnicourt,
- Déconnexion des eaux claires parasites Chemin de Bugnicourt à Villers au Tertre,
- Extension de la collecte des eaux usées rue Gabès à Douai,
- Mise en séparatif rues de la Fontaine et de l'Eglise à Bugnicourt,
- Déconnexion des eaux claires parasites rue d'Etaing à Lécluse,
- Ouvrage de transfert d'eaux rue Croizat à Sin le Noble.

→ **Opérations nouvellement inscrites en maîtrise d'ouvrage communale visant l'installation des techniques alternatives :**

- Cour de l'école Thérèse Gras à Estrées,
- Stade Jules Lemaire à Roost-Warendin.

Globalement, l'investissement net pour l'assainissement (coût des travaux - aides financières) de la CAD est de :

| | 2015 | 2016 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Coût opération | 2 593 550 € | 4 081 150 € |
| Subvention Agence de l'Eau | 1 310 700 € | 1 412 810 € |
| Autofinancement CAD | 1 282 850 € | 2 668 340 € |

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le présent avenant n°2 au P.P.C. 2013-2016 arrêté entre la CAD et l'Agence de l'Eau pour 2015 et 2016,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 11

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.2 – Mise en place d'une politique incitative pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif

Par délibération en date du 4 avril 2013, la CAD a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau permettant de gérer et verser les aides financières de l'Agence de l'Eau aux usagers habitants dans des secteurs non desservis, ou trop éloignés des réseaux d'assainissement public ; ces logements étant définis comme non raccordables.

Les aides financières de l'Agence de l'Eau applicables par le biais de cette convention sont de 30 % du montant de la dépense finançable (travaux et étude à la parcelle) plafonnée à 8 000 € TTC par installation. Pour les immeubles ayant une charge de pollution supérieure à 10 équivalents habitants, la dépense finançable est plafonnée à 800 € TTC par équivalent habitant concerné. Il est à noter que désormais le Conseil Général du Nord n'apporte plus son apport complémentaire de 15 % au titre des communes rurales.

Le nombre d'usagers pouvant être aidé par le dispositif de l'Agence de l'Eau est faible (5 installations par an, voté dans le cadre du PPC CAD-Agence de l'Eau). De plus, les conditions d'éligibilité sont strictes. L'installation doit présenter l'une des situations suivantes :

- être située sur une zone à enjeu sanitaire (périmètre de captage ou proximité d'un lieu de baignade),
- être située sur une zone à enjeu environnemental identifié par un SAGE et présentant un risque avéré de pollution (installation incomplète, sous dimensionné, ...),
- présenter un défaut de sécurité sanitaire ou un défaut de structure (odeurs, moustiques, installations à moins de 35m d'un puits, sécurité des personnes, ...)

En complément des aides de l'Agence de l'Eau, pour les installations éligibles, la CAD apporte une aide financière supplémentaire plafonnée sur la base de 10 000 € TTC de dépenses, conformément à la délibération du 23 mars 2007.

A ce jour, sur un parc d'assainissement non collectif de 130 logements environ conforme à 48 %, le nombre d'installations annuel pouvant être aidé par le dispositif d'aide « Agence de l'Eau et CAD » ne permet pas d'inciter suffisamment à la mise en conformité des logements non conformes du fait de la difficulté à démontrer l'impact de la pollution créée au vue de ces conditions d'éligibilités strictes.

Pour apporter un soutien financier aux logements n'arrivant pas à répondre aux critères d'éligibilités de l'Agence de l'Eau mais présentant un intérêt environnemental pour la communauté, il vous est proposé de créer un dispositif complémentaire, en application des cas suivants :

- le logement doit être reconnu en secteur d'assainissement non collectif par la CAD, via le zonage d'assainissement et doit être reconnu pérenne au Plan Local d'Urbanisme,
- les rejets d'eaux usées ont un impact sur l'environnement (odeurs, eaux non traitées, dysfonctionnements lourds...),
- le logement n'a pas fait l'objet d'une transaction financière durant les 5 dernières années et n'est pas mis en vente.

Dès lors que l'application de ce dispositif entièrement géré par la CAD peut entrer en vigueur, le nombre annuel de logement finançable ne s'élèvera qu'à 1 logement par an, si le quota de 5 logements aidés via l'Agence de l'Eau est atteint, ou à 2 logements maximum par an, si le quota des logements aidés par le biais de la convention avec l'Agence de l'Eau ne serait pas atteint, de façon à maîtriser la dépense budgétaire.

Le logement entrant dans ce dispositif sera aidé à hauteur de 10 000 € maximum (plafond de dépense) pour les frais d'étude et les dépenses de travaux inhérents aux travaux d'assainissement non collectif.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les modalités d'application du dispositif financier complémentaire pour assister les propriétaires de logement possédant une installation d'assainissement non collectif dans la mise en conformité,
- d'accepter de créer la ligne budgétaire annuelle pour un montant de 50 000 € maximum sur le budget annexe assainissement,
- de solliciter les communes pour obtenir leur avis sur la pérennisation du logement,
- d'autoriser le Président ou son délégué à intervenir à la signature des actes s'attachant à l'exécution de ces décisions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 12

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.3 – Service public des eaux pluviales - Modification du financement suite à la disparition de la taxe pluviale – Maintien des participations communales

La loi de Finances 2015, votée le 16 décembre dernier, a abrogé la taxe pluviale instaurée par la loi sur l'eau de 2006. Suite à la parution du décret de Juillet 2011, la Communauté en avait décidé l'application sur le territoire des 26 communes ou celle-ci gère la compétence assainissement en direct, par délibération du 30 septembre 2011.

Afin de poursuivre le financement de ce service public à caractère administratif, compte tenu de cette suppression, il s'avère nécessaire de pérenniser la participation au titre des eaux pluviales, en application de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1978.

Initialement la taxe pluviale était due par tout propriétaire, privé ou public, de surfaces imperméabilisées générant des eaux pluviales rejetées au réseau public, alors que la participation au titre des eaux pluviales n'est due que par les communes et établissements publics de coopération comme le SMTD.

La participation est assise sur le même type d'assiette, à savoir les m² imperméabilisés de ces structures publiques générant des eaux pluviales au réseau public. Ce système de participation est à coup sûr plus adapté qu'une participation basée sur le nombre d'habitants ou sur la consommation d'eau potable. Les surfaces construites et aménagées ayant recours aux techniques alternatives sont, en revanche, non prises en compte car n'utilisant pas le service public des eaux pluviales.

Par analogie à la tarification qui avait été mise en place via la taxe pluviale, le montant de base de cette participation au titre des eaux pluviales due par ces structures est fixé selon la même valeur au m², soit 0,05 € le m² par an.

Ce dispositif présente l'avantage d'un montant financier dû par chaque structure équivalent à leur montant de taxe pluviale 2014. Il prend application au titre de l'année 2015.

Cette participation financière au titre des eaux pluviales sera appelée par la Communauté auprès de chaque structure redevable, une fois l'an et versé au profit du budget annexe assainissement.

A ces dispositions s'ajoute la participation du budget général de la Communauté d'un montant annuel de 100 000 €, montant versé au profit également du budget annexe assainissement.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'amender la délibération du 30 septembre 2011 en y supprimant la part se rapportant à la taxe pluviale, mais en conservant les dispositions sur la création du service public de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU),

- d'adopter ce nouveau dispositif de participation au titre des eaux pluviales dû par les 26 communes adhérentes et le SMTD,
- de fixer la base de cette participation annuelle à un montant de 0,05 € le m² de surface imperméabilisée générant des eaux pluviales reçues par le service public,
- d'exonérer de cette base les surfaces ne générant pas d'eau pluviale au réseau,
- de décider cette participation du budget général de 100 000 € annuellement au budget annexe assainissement,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à intervenir pour tous actes relatifs à l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 13

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Assainissement

7.4 – Conventions de déversement des eaux usées et pluviales au réseau d'assainissement sur l'UT de Sin le Noble et sur l'UT d'Arleux – Avenant suite au changement de délégataire

Par délibération du 4 avril 2013, le Conseil communautaire a approuvé le choix de la société SEN en tant que délégataire du service public d'assainissement de la CAD, sous forme d'affermage.

Le contrat de délégation a été passé entre la CAD et la SEN pour une durée de :

- 11 ans à compter du 1^{er} juillet 2013 pour l'unité technique de Douai (*Cuincy, Courchelettes, Douai, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Waziers*),

- et 9,5 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 pour l'unité technique de Sin le Noble (*Dechy, Guesnain, Sin-le-Noble*) et l'unité technique d'Arleux (*Arleux, Aubigny-au-Bac, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Erchin, Estrées, Féchain, Férin, Fressain, Goeulzin, Hamel, Lécluse, Roucourt, Villers-au-Tertre*).

Par délibération en date du 18/10/2013, le Conseil communautaire a adopté l'avenant « type » aux conventions de déversement d'effluents passées avec les établissements situés sur l'unité technique de Douai constatant le changement de délégataire à compter du 1^{er} juillet 2013 par lequel la SEN se voit substituée à l'ancien délégataire (SED) pour toutes les missions inhérentes aux conventions.

Il convient à présent d'adopter l'avenant « type » aux conventions de déversement d'effluents passées avec les établissements situés **sur les unités techniques de Sin le Noble et d'Arleux** qui viendra constater ce changement de délégataire à **compter du 1^{er} janvier 2015**.

Cet avenant prévoit les dispositions suivantes :

→ *La Société des Eaux du Nord, dénommée « le Délégataire » est substituée à la Société des Eaux de Douai dans tout ce qui concerne la convention d'autorisation de rejet initiale. La Société s'engage à respecter toutes les clauses, droits et obligations fixés dans la convention d'autorisation de rejet.*

→ *En cas de pollution accidentelle, le Délégataire devra être informé en appelant le 0 977 421 421 (numéro d'urgence des Eaux du Nord). Les autres termes de l'Article V « Pollution accidentelle » de ladite convention restent inchangés.*

→ *Le Délégataire a la possibilité de facturer spécifiquement le service assainissement sur la base des relevés d'index des compteurs d'eau potable transmis par l'organisme chargé de la distribution d'eau potable. Les autres termes de l'Article VII « Paiement des sommes dues » de ladite convention restent inchangés.*

→ *La participation de l'Etablissement aux frais engendrés par le déversement des effluents au réseau d'assainissement public et par le traitement de ceux-ci à l'usine d'épuration est déterminée par la formule :*

$$P = Q \times K_P \times (R_R + R_{SE} + R_C)$$

Dans laquelle :

P est la participation financière de l'Établissement en Euros hors taxe,

Q est la quantité d'eau utilisée par l'Établissement en m³, telle qu'elle résulte du relevé sur compteurs (eau potable, eaux industrielles),

K_P est le coefficient de pollution s'appliquant aux composantes de la redevance d'assainissement,

R_{SE} est la redevance pour l'exploitation et l'entretien de l'usine d'épuration,

R_R est la redevance pour l'exploitation et l'entretien des réseaux,

R_C est la redevance (part Collectivité) pour les charges d'investissement et d'amortissement pour les réseaux et pour l'usine d'épuration de l'Unité Technique de SIN-LE-NOBLE.

→ Les autres clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant restent applicables.

→ L'avenant prend effet à la date de sa signature par les parties (CAD-Établissement-SEN)

La liste des établissements concernés est la suivante :

→ BARBIER & GALOIS (Sin le Noble) CENTRE HOSPITALIER (Dechy)
DUPAS & LEBEDA (Féchain) AUCHAN (Sin le Noble) DAUSSY (Sin le Noble)
WAGON AUTOMOTIVE 2 -SN WM- (Sin le Noble) SOCOR (Dechy) NORAUTO
(Sin le Noble) SMTD (Guesnain) SYMEVAD (Sin le Noble)

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver l'avenant « type » aux conventions de déversement d'effluents, présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant avec chaque établissement concerné ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 14

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Eau potable

8.1 – Fixation des valeurs de redevances eau potable 2015

En vue de la facturation 2015 du prix du service de la distribution en eau potable, il convient de fixer la valeur de la part de redevance revenant à la Communauté, laquelle s'ajoute à la rémunération des délégataires assurant l'exploitation des ouvrages d'eau potable.

Les parts fixes et variables rémunérant les délégataires sont inscrites dans les contrats de DSP, en valeurs de base à la date d'effet et évoluent selon application des formules d'indexation prévues aux contrats.

Pour rappel, les tarifs en vigueur en 2014, portant sur les parts de redevance fixe et variable perçues par la CAD et par l'exploitant, sont reprises dans le tableau de synthèse ci-après.

Valeurs des parts communautaires et délégataires en 2014

* C/D/W/F : Courchelettes – Douai – Waziers – Flers en Escrebieux

| | 1er semestre 2014 (Ø15) | | | | |
|---|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | *C / D / W / F | Dechy | Sin | Aubigny | Fressain |
| Abonnement Part fixe Exploitant (€ HT/an) | 20,00 | 20,06 | 50,00 | 20,00 | 20,00 |
| Consommation Part variable Exploitant (€ HT/m ³) | 0,3095 | 1,0738 | 1,1799 | 1,5127 | 0,9935 |
| Consommation Part variable CAD (€ HT/m ³) | 1,0750 | 0,2300 | 0,0300 | 0,1100 | 0,3900 |
| Coût en € HT/m³ pour 120 m³/an | 1,55 | 1,47 | 1,63 | 1,79 | 1,55 |
| <i>Ecart à la base C/D/F/W</i> | | -5,2% | 5,2% | 15,5% | 0,0% |

1- Proposition des parts variables communautaires en 2015 :

Dans le cadre d'une recherche de convergence des prix du service de l'eau des différents contrats, et afin de maintenir les capacités d'investissement, il est proposé la réévaluation des parts variables communautaires, suivante :

Valeurs des parts variables communautaires et délégataires en 2015

| | 1 ^{er} semestre 2015 (Ø 15) (proposition) | | | | |
|---|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | *C / D / W / F | Dechy | Sin | Aubigny | Fressain |
| Abonnement Part fixe Exploitant (€ HT/an) | 19,93 | 20,36 | 50,70 | 20,20 | 19,98 |
| Consommation Part variable Exploitant(€ HT/m3) | 0,3084 | 1,0869 | 1,1967 | 1,5285 | 0,9934 |
| Consommation Part variable CAD (€ HT/m3) | 1,0955 | 0,2534 | 0,0108 | 0,0932 | 0,4101 |
| Coût en € HT/m³ pour 120 m³/an | 1,57 | 1,51 | 1,63 | 1,79 | 1,57 |
| <i>Ecart à la base C/D/F/W</i> | | -3,8% | 3,8% | 14,0% | 0,0% |

*** C/D/W/F : Courchelettes – Douai – Waziers – Flers en Escrebieux**

→une progression de 0,02 € HT / m³ sur les contrats de Courchelettes/Douai/Flers/Waziers et Fressain (soit une augmentation de 1,29 %)

→un rattrapage de 0,04 € HT / m³ sur le contrat de Dechy

→un maintien à l'identique sur les contrats de Sin-le-Noble et Aubigny-au-Bac

2 – Proposition des parts fixes communautaires 2015

Il est proposé, en 2015 de maintenir les valeurs tarifaires des parts fixes communautaires 2014, reprises dans le tableau ci-annexé (annexe 1)

Cet ajustement des tarifs communautaires vise un objectif d'harmonisation tarifaire entre les différentes communes, tout en permettant le maintien d'un niveau satisfaisant d'investissement des ouvrages et des réseaux d'eau potable.

En effet, le taux moyen de renouvellement global des réseaux d'eau potable s'élève à 0.51% et la CAD souhaite atteindre un taux moyen proche de 1%. (cf. Rapport FNCCR 2011 : taux national moyen : 0.66%)

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de ses investissements, la CAD souhaite renforcer sa campagne d'éradication des branchements plomb, engagée depuis 2004, en application du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, pour répondre à la modification du seuil de teneur en plomb autorisé dans l'eau potable. Il reste à ce jour 6000 branchements plomb à remplacer sur le territoire des communes gérées par la CAD.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver ces nouveaux tarifs pour 2015,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 15

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Electrification

9.1 – Electrification rurale – Commune de Féchain – Renforcement du réseau rue VOLCKRICK – Demande de subvention au titre du Programme FACE 2013 - Adoption du Plan de financement – Participation de la commune

Les travaux de création d'un poste PSSA 160 kva rue Volckcrick sur la commune de Féchain ont été identifiés par ERDF comme prioritaires au niveau 2 (chute de tension supérieure ou égale à 15% ou surcharge transfo supérieure ou égale à 100 %).

A ce titre, la Commune de Féchain peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme FACE 2013 (-sous programme Renforcement-). La CAD qui a repris la compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, assure le suivi de ce dossier.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

**CREATION D'UN POSTE PSSA 160 KVA / EXTENSION DE RESEAU SHTA 95²
RUE VOLCKCRICK - FECHAIN**

Plan de Financement prévisionnel

DEPENSES :

| | |
|-----------|------------|
| Etudes : | 2 153.39 |
| Travaux : | 105 342.15 |

| | |
|--------------------|-------------------|
| TOTAL € TTC | 107 495.54 |
|--------------------|-------------------|

RECETTES :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| FACE CAS 2013 : | 55 518.39 |
| Récupération TVA : | 17 909.93 |
| Participation de la Commune : | 34 067.22 |

| | |
|--------------------|-------------------|
| TOTAL € TTC | 107 495.54 |
|--------------------|-------------------|

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la perception de la participation financière de la Commune de Féchain en considération notamment de la participation financière effective du FACE,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 16

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPTE, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRENCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Electrification

9.2 - Electrification rurale – Commune d'Aubigny au Bac – Renforcement du réseau : Zone Poste Festin et Gare-RN 17 – Demande de subvention au titre du Programme FACE 2011 - Adoption du Plan de financement – Participation de la commune

Des travaux de sécurisation de réseaux ont été identifiés par ERDF sur le poste Festin et Gare – RN 17 sur la commune d'Aubigny au Bac comme prioritaires au niveau 3 (chute de tension supérieure ou égale à 11% ou surcharge transfo supérieure ou égale à 90 % ou surcharge câble supérieur ou égal à 100%).

A ce titre, la Commune d'Aubigny au Bac peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme FACE 2011 (-Tranche S-) La CAD qui a repris la compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, assure le suivi de ce dossier.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

| COMMUNE D'AUBIGNY AU BAC / ZONE POSTE FESTIN ET GARE - RN 17 | | |
|---|------------------|---|
| Plan de Financement prévisionnel | | |
| DEPENSES € | | |
| TTC | | |
| Travaux | <u>24 000,00</u> | € |
| | 24 000,00 | € |
| | | |
| RECETTES € | | |
| TTC | | |
| FACE 65 % : | 15 600,00 | € |
| Récupération | | |
| TVA | 4 000,00 | € |
| Participation de la Commune | <u>4 400,00</u> | € |
| TOTAL | 24 000,00 | € |

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la perception de la participation financière de la Commune d'Aubigny au Bac en considération notamment de la participation financière effective du FACE,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 17

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Electrification

9.3 - Electrification rurale – Commune d'Aubigny au Bac – Renforcement du réseau : Zone Poste Gare-RN 17 – Demande de subvention au titre du Programme FACE 2011 - Adoption du Plan de financement – Participation de la commune

Des travaux de sécurisation de réseaux ont été identifiés par ERDF sur le poste Gare – RN 17 sur la commune d'Aubigny au Bac comme prioritaires au niveau 3 (chute de tension supérieure ou égale à 11% ou surcharge transfo supérieure ou égale à 90 % ou surcharge câble supérieur ou égal à 100%).).

A ce titre, la Commune d'Aubigny au Bac peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme FACE 2011 (-Tranche S-) La CAD qui a repris la compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, assure le suivi de ce dossier.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

COMMUNE D'AUBIGNY AU BAC / ZONE POSTE GARE - RN 17
Plan de Financement prévisionnel

DEPENSES € TTC :

| | | |
|---------|------------------|---|
| Travaux | <u>18 000,00</u> | € |
| | 18 000,00 | € |

RECETTES € TTC :

| | | |
|-----------------------------|------------------|---|
| FACE 65 % : | 11 700,00 | € |
| Récupération TVA | 3 000,00 | € |
| Participation de la Commune | <u>3 300,00</u> | € |
| TOTAL | 18 000,00 | € |

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la perception de la participation financière de la Commune d'Aubigny au Bac en considération notamment de la participation financière effective du FACE,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 18

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Electrification

9.4 – Electrification rurale – Commune de Cantin – Effacement des réseaux basse tension en entrée et sortie d'agglomération et centre village - Demande de subvention au titre du Programme FACE 2013 et CAS FACE 2014 – Adoption du plan de financement – Participation de la commune

La Commune de CANTIN a sollicité le SIRA dans le cadre de sa compétence Electrification afin d'établir un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord au titre des crédits prévus dans le cadre du programme FACE pour des travaux d'effacement des réseaux basse tension en entrée et sortie d'agglomération et centre du village. La CAD qui a repris la compétence Electrification/Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, assure le suivi de ce dossier.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

**ELECTRIFICATION RURALE - COMMUNE DE CANTIN
EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION EN ENTREE ET SORTIE
D'AGGLOMERATION ET CENTRE VILLAGE**

Plan de Financement prévisionnel

DEPENSES :

| | |
|---|--------------|
| Travaux Route de Cambrai / Sortie de Cantin | 31 436.76 € |
| Travaux Route de Douai / Entrée Village « Lapin des Champs » | 142 923.29 € |
| Travaux Centre village/Rue de Cambrai | 296 696.53 € |

| | |
|-----------|--------------|
| TOTAL HT | 471 056.58 € |
| TVA (20%) | 94 211.32 € |

TOTAL TTC **565 267.90 €**

RECETTES :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| FACE 2013 (80%) : | 208 493.00 € |
| CAS FACE 2014 (80%) | 125 955.00 € |
| Récupération TVA : | 94 211.32 € |
| Participation de la Commune | 136 608.58 € |

TOTAL € TTC **565 267.90 €**

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser la perception de la participation financière de la Commune de Cantin en considération notamment de la participation financière effective du FACE et CAS FACE,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 19

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – ARKEOS

10.1 – Tarif de vente du catalogue concernant l'exposition : « Le haut Moyen âge dans le nord de la France » - Conditions de vente par correspondance des publications de la CAD

1 - Tarif de vente du catalogue concernant l'exposition : « Le haut Moyen âge dans le nord de la France »

La communauté d'agglomération vient d'éditer le catalogue concernant l'exposition : « Le haut Moyen âge dans le nord de la France ». Son prix de revient est de 12,43 € pour 1000 exemplaires.

Il est proposé de le mettre en vente au prix de 25 €.

Certains libraires vont nous solliciter pour le mettre en vente.

2 - Conditions de vente par correspondance des publications de la CAD

Par délibération du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2010, il a été décidé d'accorder une réduction de 33% et le port gratuit pour les publications de la CAD/DAP cédées à des libraires.

Compte tenu du poids de certains ouvrages et de l'augmentation des coûts de poste, il s'avère que la CAD ne peut continuer à prendre à sa charge les frais de port et d'emballage.

Il est donc proposé que la CAD s'aligne sur la plupart des autres libraires en facturant un forfait de port et d'emballage de 6.5 € pour le premier ouvrage et de 2 € par ouvrage supplémentaire, dans le cadre d'un envoi en France métropolitaine.

Pour un envoi dans une autre zone géographique ou pour un envoi d'un nombre supérieur à 10 ouvrages, il est proposé de facturer les frais de port à prix coûtant (tarifs en vigueur à la date de facturation). Un forfait de frais d'emballage de 2 € viendra compléter ces frais de port.

Le franco de port est proposé à 500 euros HT.

Les mêmes frais de port pourraient être appliqués en cas de commande d'ouvrages par correspondance par des particuliers.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

→ **En ce qui concerne le tarif de vente du catalogue concernant l'exposition : « Le haut Moyen âge dans le nord de la France »**

- de vendre ce catalogue au tarif de 25 €.

→ **En ce qui concerne les conditions de vente par correspondance des publications de la CAD**

- de continuer à accorder une réduction de 33% aux libraires institutionnels et de leur facturer désormais les frais de port proposés ci-dessus,

- d'appliquer les mêmes frais de port aux particuliers,

- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 20

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – ARKEOS

10.2 – Convention Réseau d'Education Prioritaire de Frais Marais/CAD relative au partenariat culturel avec ARKEOS pour l'année scolaire 2014-2015

Le musée-parc archéologique Arkéos de la CAD collabore au projet LIRE LA VILLE proposé par la Délégation Académique aux Arts et à la Culture (DAAC) et ses partenaires.

Ce projet, mis en place depuis trois ans au sein des établissements du 1^{er} et 2nd degrés du Réseau d'Education Prioritaire de Frais Marais (Douai), a pour objectif l'intégration et l'appropriation des élèves au sein de leur environnement proche.

L'ouverture du musée Arkéos, en juin dernier dans ce quartier, a donc naturellement retenu l'attention des enseignants pour être, cette année, le thème du projet.

« Autour d'Arkéos » a donc pour but de faire découvrir aux élèves ce nouvel équipement culturel sous différents aspects : architecture, localisation, contenu, développement...dans l'histoire locale à travers des ateliers et des projets spécifiques.

Plusieurs actions sont envisagées et concernent quatre établissements scolaires regroupant au total plus de 400 élèves (de la maternelle jusqu'à la 3^e).

Une convention ayant pour objet de définir la nature, la durée et les modalités de la collaboration culturelle, sera établie entre les partenaires.

Les actions du personnel de la CAD seront rémunérées à hauteur de 1200 € (selon devis établi suivant les prix arrêtés par le Conseil communautaire).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de passer la Convention Réseau d'Education Prioritaire de Frais Marais/CAD relative au partenariat culturel avec ARKEOS pour l'année scolaire 2014-2015,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2015

13/02/2015 - 21

Date de la convocation : 6 Février 2015. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41 Pouvoirs : 9

Le vendredi 13 Février 2015 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Nadine MORTELETTE, M. Patrick MASCLET, M. Gilles POULAIN, M. Christian DORDAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Frédéric CHEREAU
Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. Clovis PINTIAUX, M. Michel FACOMPRES, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Annie GOUPIL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain MENSION, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude HEGO (pouvoir à M. FENAIN), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), M. Thierry PREIN (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Karine SKOTAREK (pouvoir à M. Alain MENSION), Mme Fatima LESPAGNOL (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à M. Frédéric CHEREAU), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER).

EXCUSÉS :

M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, Mme Françoise PROUVOST, Mme Reine DEFRAANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain BOULANGER, M. Pascal GEORGE.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Lionel BLASSEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, Mme Frédérique NORMAND, Directrice Voiries-Electricité, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Ludovic DENIN, Directeur de l'Assainissement, Mme Corinne CREQUIT, Responsable Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Questions diverses

12.1 – Constitution de trois commissions de travail : Assainissement – Eau potable – Hydraulique

Pour les affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil communautaire peut former en son sein des commissions composées de Conseillers, dans des domaines déterminés par le Conseil.

Par délibération en date du 18 avril 2014, le conseil communautaire a décidé de constituer une commission de travail Eau et Assainissement qui est composée de 15 Conseillers communautaires :

→ *M. Pascal GEORGE, M. Thierry PREIN, M. Didier TASSEL, M. Alain BOULANGER, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian DORDAIN, M. Patrick MERCIER, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Dominique RICHARD, M. Romuald SAENEN, M. Jackie AVENEL, Mme Annick LOUVION et M. Jean-Michel SZATNY.*

Après avis favorable du Bureau, il est proposé de former, en lieu et place de cette commission de travail, trois commissions dans les domaines suivants :

- 1 Commission Assainissement composée de 15 Conseillers communautaires
- 1 Commission Eau potable composée de 10 Conseillers communautaires
- 1 Commission Hydraulique composée de 15 Conseillers communautaires

Les conseillers communautaires de ces commissions seront désignés par le Conseil communautaire, selon les règles prévues par le CGCT :

- la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire (article L2121-22 par renvoi de l'article L5211-1)
- le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de ces désignations (article L2121-21)

Le conseil communautaire,

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver la constitution des 3 commissions proposées,
- **DECIDE** à l'unanimité, suivant les dispositions prévues à l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des membres des dites commissions,
- **ELIT** à l'unanimité, comme suit les membres des commissions « Assainissement » et « Hydraulique » :

→ **Commission Assainissement** (15 membres) :

M. Pascal GEORGE, M. Thierry PREIN, M. Didier TASSEL, M. Alain BOULANGER, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Christian DORDAIN, M. Patrick MERCIER, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Dominique RICHARD, M. Romuald SAENEN, M. Jackie AVENEL, Mme Annick LOUVION et M. Jean-Michel SZATNY.

→ **Commission Hydraulique** (15 membres) :

M. Jean-Paul FONTAINE, M. Alfred BOULAIN, M. Michel FACOMPRES, M. Henri JARUGA, M. Martial VANDEWOESTYNE, M. Lionel COURDAVAULT, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Alain WALLART, M. Gilles POULAIN, M. Jean-Michel SZATNY, M. Jackie AVENEL, M. Jean-Michel MIROIR, M. Dominique RICHARD et M. Romuald SAENEN.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD